



## Assemblée des États Parties

Distr. générale  
27 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Deuxième session

New York

8-12 septembre 2003

## Élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles

### Note du Secrétariat

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles a été créé par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.6 en date du 9 septembre 2002. Le mandat de son Conseil de direction figure en annexe à la résolution.
2. La procédure de présentation des candidatures et d'élection des cinq membres du Conseil de direction a été établie par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.7 en date du 9 septembre 2002. En application du paragraphe 6 de cette résolution, il doit être précisé dans chaque dossier de candidature de quelle manière le candidat remplit les exigences énoncées au paragraphe 1 de la résolution, aux termes desquels les candidats doivent jouir de la plus haute considération morale, être connus pour leur impartialité et leur intégrité et être compétents en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.
3. Conformément au paragraphe 8 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, chaque groupe régional dispose d'un siège.
4. Conformément au paragraphe 10 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, tout sera mis en oeuvre pour que les membres du Conseil de direction soient élus par consensus. En l'absence d'un consensus, l'élection a lieu au scrutin secret. Cette condition peut être levée si le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, ou dans le cas de candidatures soutenues par les groupes régionaux respectifs, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.
5. Aux termes du paragraphe 11, en cas d'égalité des voix pour un siège restant à pourvoir, il est procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui ont obtenu un nombre égal de voix.



6. Aux termes du paragraphe 12, est élu le candidat de chaque groupe qui obtient le plus grand nombre de voix et la majorité des deux tiers des États parties présents et votants, sous réserve que la majorité absolue des États parties constitue le quorum exigé pour le scrutin.

7. À sa 11e séance, le 22 avril 2003, l'Assemblée des États Parties a décidé que la période de dépôt de candidatures au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles irait du 28 avril au 21 août 2003. À la fin de cette période, une candidature avait été reçue, à savoir celle de M. Óscar Arias Sánchez (Costa Rica).

8. Conformément au paragraphe 7 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, des renseignements concernant le candidat, accompagnés des documents pertinents, figurent en annexe à la présente note.

**Annexe****Note verbale datée du 20 août 2003, adressée  
au Conseiller juridique par la Mission permanente  
du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La Mission permanente du Costa Rica a l'honneur d'informer le Bureau du Conseiller juridique que le Gouvernement costa-ricien a décidé de présenter la candidature de M. Óscar Arias Sánchez, ancien Président du Costa Rica et lauréat du prix Nobel de la paix 1987, au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale de la Cour pénale internationale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles.

M. Arias Sánchez jouit de la plus haute considération morale et est reconnu pour son impartialité. Il est l'une des figures publiques les plus reconnues dans les domaines de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, du désarmement et du règlement pacifique des différends. Le Gouvernement costa-ricien est convaincu que M. Arias Sánchez contribuera de manière constructive à la réalisation des nobles objectifs du Fonds d'affectation spéciale.

La candidature de M. Arias Sánchez a été approuvée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La Mission permanente du Costa Rica fait tenir au Bureau du Conseiller juridique, en annexe, une brève biographie de M. Arias Sánchez (voir pièce jointe).

## Pièce jointe

### **Óscar Arias Sánchez (Costa Rica)**

#### **Déclaration relative aux qualifications du candidat**

Óscar Arias Sánchez, ancien Président du Costa Rica et lauréat du prix Nobel de la paix 1987, jouit d'un grand prestige international en tant que porte-parole des pays en développement et défenseur du développement humain, de la démocratie et de la démilitarisation. Il a parcouru le monde pour diffuser un message de paix, partageant avec d'autres dirigeants et d'autres peuples les enseignements retirés du processus de paix en Amérique centrale et les appliquant au débat sur l'actualité internationale. Selon le *New York Times*, ses positions sur les questions relatives à l'Amérique centrale sont devenues les normes dont beaucoup s'inspirent au Congrès et ailleurs pour juger la politique menée par les États-Unis d'Amérique.

M. Arias Sánchez est né à Heredia (Costa Rica), en 1940. Il a étudié le droit et l'économie à l'Université du Costa Rica. Sa thèse, intitulée « Grupos de presión en Costa Rica » (Les groupes de pression au Costa Rica), lui a valu en 1971 le prix national de l'essai. En 1974, il a obtenu le titre de docteur en sciences politiques de l'Université d'Essex, en Angleterre. Il a été professeur de sciences politiques à l'Université du Costa Rica et a occupé le poste de Ministre de la planification et de la politique économique. Élu député à l'Assemblée législative du Costa Rica en 1978, il a pris en 1981 les fonctions de secrétaire général du Parti de libération nationale. Il a été élu Président de la République en 1986.

M. Arias Sánchez est devenu Président à une période très troublée dans la région centraméricaine. La chute de la dictature de Somoza, en 1979, et la prise du pouvoir par le Front sandiniste de libération nationale étaient à l'origine d'une tension constante dans cette région. L'interférence idéologique et militaire des superpuissances, encore protagonistes dans le contexte de la guerre froide, menaçait de causer un élargissement du conflit centraméricain, dans sa portée comme dans sa définition.

Une telle ingérence a aggravé l'état de guerre civile qui avait déjà coûté la vie à plus de 100 000 personnes au Guatemala, exacerbé l'instabilité interne en El Salvador et au Nicaragua et fait naître des tensions frontalières entre le Nicaragua et ses voisins, le Honduras et le Costa Rica. En dépit de la décision prise antérieurement par le Gouvernement de proclamer sa neutralité, le Costa Rica semblait irrémédiablement entraîné dans les conflits régionaux. Face à ces menaces, M. Arias Sánchez a redoublé d'efforts pour promouvoir la paix.

Avant même son accession à la présidence, Óscar Arias Sánchez s'est rendu dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud afin d'en inviter les chefs d'État, personnellement, à assister à son investiture. Lorsqu'il a pris la direction du Gouvernement, neuf présidents de pays latino-américains se sont réunis à San José. Lors de cette réunion, le Président Arias Sánchez a lancé un appel en faveur de la création d'une « alliance continentale pour la défense de la démocratie et de la liberté » et a, à cette occasion, affirmé comme principes que tous les Centraméricains pouvaient jouir des mêmes libertés et garanties offertes par la démocratie sociale et économique, que chaque nation avait le droit d'élire, dans la liberté et la transparence, le type de gouvernement le plus adapté à la meilleure gestion possible des besoins et des intérêts de son peuple et que ni les armées ni les

régimes totalitaires ne pouvaient s'arroger le droit de décider pour elles. À ce moment-là, guidé par Óscar Arias Sánchez, le Costa Rica s'est activement engagé dans la quête de la démocratie et de la paix pour les pays de la région.

En 1987, le Président Arias Sánchez a élaboré un plan de paix destiné à mettre fin à la crise régionale. Largement connu comme le Plan de paix Arias, cette initiative a débouché sur les accords d'Esquipulas II, encore appelés « Procédure d'établissement d'une paix solide et durable en Amérique centrale », signés par tous les présidents des pays d'Amérique centrale le 7 août 1987. Cette même année, le prix Nobel de la paix a été décerné à Óscar Arias Sánchez.

En 1988, M. Arias Sánchez a utilisé la récompense pécuniaire attachée au prix Nobel pour créer la Fondation Arias pour la paix et le progrès de l'humanité, sous les auspices de laquelle ont été mis en place trois programmes : le Centre pour le progrès humain, qui oeuvre en faveur de l'égalité des chances pour les femmes dans tous les secteurs de la société centraméricaine; le Centre pour la participation organisée, en vue d'encourager une philanthropie axée sur le changement en Amérique latine; et le Centre pour la paix et la réconciliation, qui promeut la démilitarisation et le règlement des conflits dans les pays en développement. En s'appuyant sur les activités de ces instances, M. Arias Sánchez a poursuivi sa quête de la paix mondiale et de la sécurité humaine. Il a récemment lancé une initiative visant à l'élaboration d'un code international de conduite sur les transferts d'armes.

M. Arias Sánchez a reçu une cinquantaine de doctorats honorifiques délivrés par différentes universités, comme Harvard, Princeton, Dartmouth, Oberlin, Marquette et Saint-Louis (Washington), ainsi que d'autres institutions universitaires prestigieuses. De nombreux prix lui ont également été décernés, notamment le prix Martin Luther King Jr de la paix, la médaille de la liberté de Philadelphie, le prix Jackson Ralston, le prix Prince d'Asturie, le prix humanitaire Albert Schweitzer et le prix des Amériques.

M. Arias Sánchez participe activement aux activités de diverses organisations internationales. Il est membre des conseils d'administration du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique et de l'organisation Economists Allied for Arms Reduction (ECAAR). Il est également membre du Conseil interaction, du Réseau international de négociation du Centre Carter, du Centre Peres pour la paix, du Groupe de crise international (GCI) et de Transparency International. Il a été membre de la Commission de gouvernance globale et de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI) et est actuellement membre de la Commission mondiale indépendante sur les océans et du Comité olympique international de 2000. M. Arias Sánchez est en outre membre actif du Dialogue interaméricain, de la Société pour le développement international et de Crear 21, Forum Asahi.

S'il est surtout célèbre pour ses initiatives à l'échelle internationale, hommage est également rendu à M. Arias Sánchez pour la manière dont il a su gérer l'économie du pays pendant son mandat présidentiel. M. Arias Sánchez considère qu'un gouvernement peu interventionniste où la bureaucratie est réduite au minimum est le meilleur agent d'une économie prospère. Sous sa direction, l'économie du Costa Rica a progressé et a servi de modèle aux pays voisins. Durant le mandat présidentiel de M. Arias Sánchez, le Costa Rica a conservé sa position de pays doté d'une économie saine et d'un niveau de vie élevé, dont le produit intérieur brut a augmenté de 5 % par an en moyenne, le taux de chômage étant quant à lui

tombé à 3,4 %, devenant le plus faible de l'hémisphère. Ce développement économique a été renforcé par un solide programme d'aide sociale incluant, notamment, une initiative visant à procurer des logements aux couches défavorisées.

M. Arias Sánchez a été un « président visible » : on l'a souvent vu se mêler à la foule pour écouter les préoccupations des citoyens. Depuis la fin de son mandat présidentiel en 1990, il est resté un « homme du peuple », soucieux de promouvoir ses idées nouvelles de sécurité humaine, de gouvernement mondial et de développement humain. En s'efforçant de placer l'intérêt humain en tête des priorités internationales, il a créé un lien entre le Sud appauvri et le Nord développé, entre l'Occident politiquement stable et l'Est déchiré par les conflits. Il est porteur, à l'intention des pays industrialisés, d'un message de solidarité, pour contrer les menaces croissantes qui pèsent aujourd'hui sur toutes les nations, et d'initiatives qui annoncent une ère de paix et de prospérité pour toute l'humanité.

---